



Édito



Terrorisme, hommage national, meurtre antisémite, blocage des universités, grèves, manifestations, réforme de la CSG, disparition de Stephen Hawking, moral des chefs d'entreprises en hausse, baisse sensible des chiffres du chômage, progression de l'emploi intérimaire, instruction obligatoire dès trois ans, etc.

Pêle mêle, les sujets d'actualité ne manquent pas. Mais au final pour cet éditto, tout comme Pâques est le temps du passage, nous avons envie de parler de vous qui accompagnez la transformation de notre commune, vous qui suivez l'amélioration du cœur de notre cité avec ses activités, ses atouts, ses avancées et même les retards sur nos réalisations.

Effectivement nous avons achevé l'année passée avec une baisse significative de plus de 20 % de l'endettement et un résultat comptable supérieur à 2017. Pour la cinquième année consécutive, nous n'augmenterons pas les impôts. Cette gestion rigoureuse permettra probablement en 2018, l'aboutissement de projets d'envergure pour

le rayonnement de notre commune sur le territoire.

Ainsi, je vous invite à suivre dans La Gazette toute l'actualité concernant les travaux en cours et l'embellissement de notre ville ; à vous informer sur le très haut débit internet VDSL2 ainsi que sur le déploiement plus ample du wifi gratuit ; à découvrir le travail des associations astériennes ; à noter quelques points utiles relatifs à la gestion des déchets et aux dernières informations pratiques ; et enfin à vous familiariser avec l'expérimentation du nouveau sens de circulation.

De près ou de loin, partageons ensemble nos réflexions pour accompagner les changements à Saint-Astier et participer à l'évolution de notre ville.

Comme l'a dit Gandhi : « Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde ».



Elisabeth Marty

Élisabeth MARTY, Maire de Saint-Astier, Conseillère départementale, Vice-présidente de la C.C.I.V.S.

Ça s'est passé à Saint-Astier ... Les grands moments de la ville !



(1) Cérémonie de la Sainte-Barbe et passation de commandement du lieutenant Canado - (2) Marché aux truffes et au gras - (3) De jeunes padawans en action... - (4) et leurs maîtres Jedi - festival du film Jeune Public



(5) Marionnettes grandeur nature au centre culturel La Fabrique - (6) Les écoles font leur carnaval - (7) Cérémonie du 19 mars 2018 avec 7 distinctions remises - (8) L'Atelier Rouge Théâtre à la Résidence Autonomie



(9) Contes et chants amérindiens avec Robert Seven Crows - (10) Atelier d'herboristerie traditionnelle - (11) La Saint-Patrick à Saint-Astier ! - (12) Défilé et cérémonie militaires - remise du diplôme d'arme

Vie pratique au quotidien

AMENDES : ATTENTION HAUSSE DE 105 %



Depuis la réforme dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), les mairies peuvent décider du montant des stationnements payants ainsi que des éventuelles contraventions. Saint-Astier, ne disposant d'aucun horodateur mais de zones bleues gratuites, n'est pas soumis à cette réforme.

Les zones bleues sont des stationnements gratuits à durée limitée contrôlés par disque. Elles sont soumises à une législation pénale. **Seul l'État légifère sur le montant des contraventions les concernant.**

L'État, par décret du 1^{er} janvier 2018 pour une application en mars, a passé les infractions concernant les zones bleues de la première classe à la deuxième classe. Saint-Astier est donc directement impacté par cette modification. Désormais c'est une amende de **35 euros**, majorée à 75 euros sans paiement sous 45 jours, qu'il faudra déboursier en cas d'absence de disque, de temps dépassé, de disque mal placé ou encore de disque non conforme.

Pour rappel, le stationnement en zone bleue sur la ville est limité à 1h. Sont assermentés pour le contrôle des infractions, l'agent municipal de surveillance de la voie publique (ASVP) ainsi que la brigade de gendarmerie. Toute contestation doit avoir lieu auprès de l'officier du ministère public dont l'adresse est indiquée sur l'avis de contravention.

École maternelle : inscrivez vos enfants



En raison d'une baisse d'effectifs, une classe de la maternelle de Saint-Astier pourrait fermer à la rentrée prochaine. L'inspection académique procédera en juin à un comptage des inscriptions prévues pour la rentrée. Actuellement 31 enfants sont inscrits pour la petite section, contre 70 envisagés.

Il est donc important que les parents qui ont des enfants nés en 2015 se rendent le plus rapidement possible en mairie afin de remplir un dossier d'inscription.

Pour que celle-ci soit enregistrée, les parents doivent se présenter avec leur livret de famille et un justificatif de domicile.

L'école maternelle accueillera les parents et leurs enfants pour une présentation de l'école au mois de juin (le lundi 25 ou le mardi 26 juin de 16h30 à 18h30 - à confirmer).

Pour que les enfants s'adaptent le mieux possible à leur arrivée à l'école, la rentrée sera échelonnée sur 3 jours. Un petit groupe d'enfants rentrera le lundi 3 septembre, un autre le mardi 4 septembre et enfin un dernier le jeudi 6 septembre (les groupes et les dates seront communiqués lors de la réunion du mois de juin). La classe entière fera sa rentrée le vendredi 7 septembre. Attention, un mode de garde sera à prévoir les jours où les enfants ne feront pas leur rentrée.

Dernières nouvelles

MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES LE SAMEDI



Depuis le samedi 7 avril, l'accueil de la mairie est ouvert le samedi matin de 9h30 à 12h. **Attention, pour toute demande de carte d'identité ou passeport, merci de vous présenter impérativement avant 11h.** Au-delà, aucune demande ou retrait ne seront pris en compte.

Tribune d'expression

Notre mairesse a fait dernièrement, dans Sud-Ouest, son bilan au bout de 4 ans de mandat et à cette occasion n'a pas pu s'empêcher de diaboliser l'opposition. Comme à son habitude elle a donné dans la caricature. En experte de la communication, Mme MARTY a oublié que plus c'est gros, moins c'est crédible. C'est porter peu de respect à l'ensemble des Astériens qui n'ont que faire des polémiques stériles. Ces propos n'ont pour seul objectif que de faire diversion face aux contestations récurrentes de la population.

Dans son bilan, Mme MARTY oublie quelques promesses faites en 2014, parmi celles-ci :

- Maison de santé : « Nous avons depuis l'été dernier commencé à instruire ce dossier très complexe pour voir sortir de terre ce pôle de santé dans les deux ans à venir »

- « Nous mettrons fin à une fiscalité locale démesurée permettant ainsi de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens, de préserver le patrimoine des plus faibles »

-

Notre mairesse et son équipe rapprochée feraient mieux, devant les nombreux mécontentements que génère le nouveau plan de circulation, dans le secteur de la place du 14 juillet, de faire marche arrière.

C'est dans le cadre d'un projet global, intégrant la démolition de l'immeuble 2 rue du commandant Boisseuilh (ex maison de la Félibrée) que doit éventuellement être repensé un nouveau plan de circulation. Un projet global qui devrait avoir pour objectif de revitaliser ce secteur du centre-ville, en facilitant notamment l'accès aux commerces.

L'ensemble des acteurs économiques de notre ville doit être soutenu par la municipalité, notamment au travers de l'association « Vitrites et Ateliers », et non ignorés, voir fustigés comme cela est parfois le cas par certains élus de la majorité actuelle !

Les élus de l'opposition: Constructifs et vigilants à la préservation des intérêts des Astériens

Daniel BENOIST-Claudine BOISSEL-Alain BUGEAUD-Joëlle LAGORCE-Michel QUEILLE -Corine REBIERE-Paulette SIMON

Attention travaux ! Attention travaux !

MARÉCHAL FOCH : RÉFLEXION SUR UN NOUVEL AMÉNAGEMENT



Alertés par les riverains vivant dans cette rue sur la vitesse des automobilistes, les difficultés de stationnements et les incivilités, une réunion s'est déroulée entre gendarmerie, élus et résidents afin de trouver des solutions aux problèmes posés. Plusieurs pistes vont être étudiées : limitation de la vitesse à 30 km/h, interdiction aux véhicules supérieurs à 3T5 de passer dans cette rue et la création de trois places de stationnement délimitées par des vasques. Un état des lieux des habitudes de stationnement et des positionnements des sorties de garage sera réalisé, suivi d'une nouvelle rencontre avec les habitants de la rue.

SQUARE PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE : LA CRÉATION SE POURSUIT



Les pavés occitans sont posés. L'arrosage intégré et l'alimentation de la fontaine sont installés. La mise en place des terres végétales est en cours. Les services techniques terminent quant à eux la fabrication des tipis floraux pour une installation en avril. La rue Amiral Courbet, de l'angle du centre culturel La Fabrique jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Ferry reste fermée au stationnement et aux piétons jusqu'à la fin du chantier.

MISSION LOCALE : POINT D'ÉTAPE



Suite aux pluies incessantes de cet hiver, les travaux ont pris du retard. Un complément d'engazonnement sera réalisé sur les alvéoles de stationnement. Le tapis routier en enrobé sera mis en place en avril. L'ouverture du parking aura lieu en suivant. Toiture, façade et volets du bâtiment seront également rénovés.

ANCIENNE DÉCHÈTERIE : PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Le groupe REDEN SOLAR propose de prendre à sa charge la création d'un parking de 400 places avec ombrières photovoltaïques. Un parking d'une telle capacité permettrait de désengorger l'extrême centre les jeudis de marché, lors des grandes manifestations ou encore d'accueillir les autocaristes. En plus d'une démarche de développement durable, engagée par la ville depuis 2014, celle-ci percevrait un loyer des investisseurs. L'énergie verte produite serait revendue par l'entreprise REDEN SOLAR à EDF qui l'injecterait dans le réseau local et en ferait bénéficier ses abonnés.

GARE : RÉNOVATION DU PARKING

La fréquentation croissante des voyageurs hebdomadaires ainsi que la vétusté du parking de la gare sont à l'origine des futurs travaux d'accessibilité de ce lieu primordial pour le territoire. Compétence oblige, c'est la C.C.I.V.S. qui sera maître d'œuvre. Pour une meilleure organisation, la ville de Saint-Astier se portera acquéreur des terrains appartenant à la SNCF. Les cabinets d'études locaux C-Paysages et TEC-INFRA ont été choisis.

COMPLEXE SPORTIF GIMEL : RÉNOVATION DES VESTIAIRES DE FOOT

Alertée en 2014 par la Fédération Française de Football, la ville de Saint-Astier doit lancer la rénovation des vestiaires de foot. L'architecte retenu a présenté une première version technique et financière comprenant la réhabilitation des vestiaires, la création d'un local médical et d'un club house. Compte-tenu du coût trop élevé et éloigné des prévisions budgétaires, il a été demandé une nouvelle étude. Dès réception d'un projet correspondant aux attentes, celui-ci sera présenté aux dirigeants du club.

VILLAGE ASSOCIATIF

La commune n'ayant plus la compétence petite enfance, jeunesse et éducation, elle se doit de libérer le centre de loisirs Gimel des associations qui y pratiquent leurs activités afin de lui redonner toutes les qualités nécessaires à l'accueil du jeune public. C'est pour cette raison que l'équipe municipale a décidé de créer un «village associatif». Ce projet consiste à la création de salles polyvalentes sous forme de containers maritimes. Il se situera derrière la piscine. Plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant le lot gros œuvre (fondation et dallage béton). Concernant le lot 2 (containers maritimes), aucune offre ne propose une construction modulaire. La procédure a été déclarée infructueuse lors du dernier conseil municipal. Une procédure de marché négocié va être lancée afin de recueillir des offres conformes au projet.



Gestion des déchets :

compétence **C.C.I.V.S.**

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES



Pour les particuliers, les sacs jaunes sont à retirer à la conciergerie (à côté du centre culturel La Fabrique) sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, la dotation peut être confiée à une personne tierce. Seuls les Astériens pourront bénéficier de cette distribution.

Permanences de distribution :

- jeudi 19 avril de 9h à 12h
- mercredi 25 avril de 14h à 16h30
- samedi 28 avril de 9h à 12h
- mercredi 16 mai de 14h à 16h30
- samedi 19 mai de 9h à 12h
- jeudi 24 mai de 9h à 12h

Pour les entreprises, commerces, services communaux et intercommunaux, distribution les lundi 23 avril de 14h à 16h et lundi 14 mai de 14h à 16h dans les locaux des services techniques communaux.

En 2018, la C.C.I.V.S. ne distribue plus de sacs noirs.

SUPPRESSION DU RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

À compter du 1^{er} mai, la C.C.I.V.S. ne ramassera plus les encombrants et déchets verts, laissant les mairies gérer cette problématique. La municipalité étudiera rapidement quelles solutions apporter aux administrés se trouvant dans l'impossibilité de transporter leurs déchets à la déchèterie.

MODIFICATION DES MODES DE COLLECTE

Afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères et de mettre fin à des manoeuvres dangereuses pour le personnel, la C.C.I.V.S. modifie le ramassage des containers individuels dans plusieurs zones au cours de l'année 2018. Les personnes concernées seront systématiquement informées par voie postale.

Guide de la gestion des déchets 2018 disponible sur www.ccivs.fr/publications/environnement et à l'accueil de la mairie.

C'est le printemps !

1 Saint-Astier, une ville récompensée

Jeudi 18 janvier 2018, au Centre Départemental de la Communication à Périgueux, lors de la remise des prix du concours départemental «Villes et Villages Fleuris», la ville de Saint-Astier a eu le plaisir de recevoir pour une nouvelle fois le 1^{er} prix dans la catégorie « Villes de plus de 5 000 habitants ».

Une récompense doublée par l'obtention d'un prix spécial du jury pour l'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion et d'organisation des espaces verts.

Embellir sa ville, ce n'est pas seulement planter des fleurs. C'est une véritable organisation de l'aménagement du territoire avec une démarche éco-responsable, encourageant l'appropriation des espaces publics par les habitants.

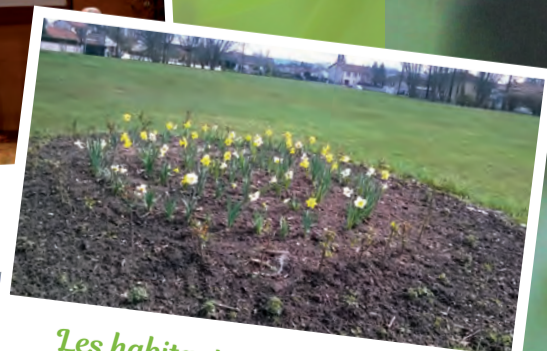
C'est une amélioration du quotidien pour tous : jardiniers, administrés et visiteurs.

La ville de Saint-Astier se mobilise en ce sens depuis 2014, avec comme point de départ la signature de la charte zéro herbicide. Favoriser le lien social, agir en faveur de l'écologie, améliorer la qualité de vie, valoriser le territoire, créer une dynamique, rendre le cadre de vie de chacun attractif : tel sont les enjeux de la municipalité. L'obtention de ces deux prix récompense un travail assidu et encourage à poursuivre les actions menées.

Dans le but d'obtenir une première fleur et pour répondre au mieux aux observations du jury, les jardiniers de la ville commenceront en 2018 le recensement des arbres et arbustes et établiront un plan de gestion du patrimoine arboré.



Deux récompenses départementales partagées avec les jardiniers de la ville



Les habitants participent au fleurissement de l'espace public place du Périgord

2 De nouveaux espaces éco-reponsables en création

Créer de nouveaux espaces de bien-être, favoriser les échanges, offrir des parcours urbains ludiques : c'est en ce sens que la réflexion dans le cadre de l'aménagement du square, véritable poumon vert en centre ville, a été menée par la municipalité.

En son cœur, les axes de déplacement favorisent l'accessibilité aux piétons, en particulier aux enfants qui pourront jouer entre les zones de fleurissement et découvrir les essences choisies. Les Astériennes et Astériens pourront s'approprier ce lieu végétalisé et devenir acteurs de ce spectacle floral, participant au plaisir de tous mais aussi à l'éveil culturel des plus jeunes.

Dans un souci de développement durable, en remplacement du traditionnel arrosage par dispersion, la technique du goutte à goutte enterrée a été privilégiée pour la première fois à Saint-Astier. Directement amenée aux pieds des plantations, limitant ainsi les déperditions en eau, c'est une gestion raisonnée des ressources qui se trouve alors privilégiée.

Muni d'une sonde de débit, le dispositif, en cas de fuites, d'incivilités sur le matériel ou d'anomalies de fonctionnement permettra de stopper le réseau de distribution.



Projection du futur square par C-Paysages

Saint-Astier poursuit son embellissement

3 Zéro herbicide en ville et un cimetière plus vert

En ce début de printemps, les allées enherbées du cimetière commencent à donner des signes encourageants. Un joli tapis vert recouvre désormais le sol.



Vu du ciel, votre cimetière se met au vert !

Les services espaces verts de la mairie poursuivent leur travail d'embellissement de ce lieu de mémoire. Dernièrement des rosiers ont été plantés sur les piles d'entrée des portails. Ce fleurissement sera complété par la mise en place de sédums et de valérianes dans les espaces inter tombes.

Le « zéro herbicide » dans toute la ville continue. Fauchage tardif place du Périgord, traitement différencié sur les accotements et sur les trottoirs : ne plus

avoir recours à aucun traitement chimique et polluant est une priorité. Si la végétation revient, c'est que tout va bien ! Herbes folles le long des trottoirs, fleurs sur un talus : il ne s'agit pas d'un manque d'entretien, ni d'un oubli, mais du retour de la végétation spontanée en ville !



Les jonquilles le long du boulevard Mallebay donne à la ville des airs de printemps



La biodiversité revient grâce au fauchage tardif

4 Bientôt la nouvelle édition du concours des maisons et façades fleuries

Le concours des maisons et façades fleuries revient pour sa **5^e édition** ! Les passionnés comme les jardiniers en herbe pourront être récompensés pour l'originalité de leur travail au cœur de leur jardin, cour, fenêtres ou balcons ou même d'une partie de l'espace public.

Cette année, le thème du concours est :
« **Marions les légumes et les fleurs** ».

Les inscriptions seront ouvertes du 30 avril au 8 juin. Le jury effectuera un passage entre le 25 et 30 juin et la remise des prix aura lieu le 14 octobre 2018.

Au delà de l'agrément d'un lieu personnel, votre fleurissement participe à la beauté générale de la ville.

C'est pourquoi, comme promis, en 2018, la ville de Saint-Astier a le plaisir de vous offrir un signe de rassemblement autour de cette passion commune.

Commerçants, particuliers, associations, bénévoles qui participez à l'embellissement de votre ville, dites haut et fort votre attachement à notre belle cité !

À partir du 30 avril 2018, des autocollants seront à votre disposition à l'accueil de la mairie pour vos boîtes aux lettres, clôtures, portes...



Saint-Astier, proche de vous !

Obtenir un meilleur débit en centre-ville



Saturée en raison du nombre de connexions, la centrale de Saint-Astier, gérant l'ensemble de la téléphonie et l'accès à Internet de la commune et ses villages, est devenue éligible au VDSL2 (très haut débit). Le VDSL2 est un protocole de transmission qui booste les débits Internet, les améliorant sensiblement en réception comme en émission sur les lignes téléphoniques.

Certains équipements, comme d'anciens modèles de box, ne sont plus compatibles avec le VDSL2. Suite au déploiement des appareils connectés dans la vie courante (utilisation de smartphones, tablettes, ordinateurs en wifi et en simultanément...) dans les foyers, un ralentissement du débit a donc pu être constaté en cas d'équipement obsolète.

Chaque abonné a le droit de vérifier l'état et l'éligibilité de sa connexion afin de demander un débit supérieur auprès de son fournisseur (Orange, SFR, Free ...). Pour cela, il suffit de se rendre sur le site <http://www.eligibilite-adsl.com>. En rentrant un numéro de ligne fixe, une recherche vérifie gratuitement auprès de chaque opérateur la possibilité maximum à laquelle l'abonné peut prétendre. Si vous êtes compatible avec la VDSL2, vous pouvez alors demander à certains opérateurs de modifier votre abonnement afin d'obtenir un meilleur débit. L'accès au très haut débit concerne principalement les résidents du centre-bourg de Saint-Astier, dans un rayon de 3 km autour de la poste.

www.eligibilite-adsl.com
Pour connaître son débit internet

VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À L'ADSL !
mais pas à la fibre optique

Votre débit descendant maximum est estimé à **92,41 Mbits** avec la technologie VDSL2.

La ligne 05 53 00 00 00 se situe à l'adresse (adresse non communiquée).

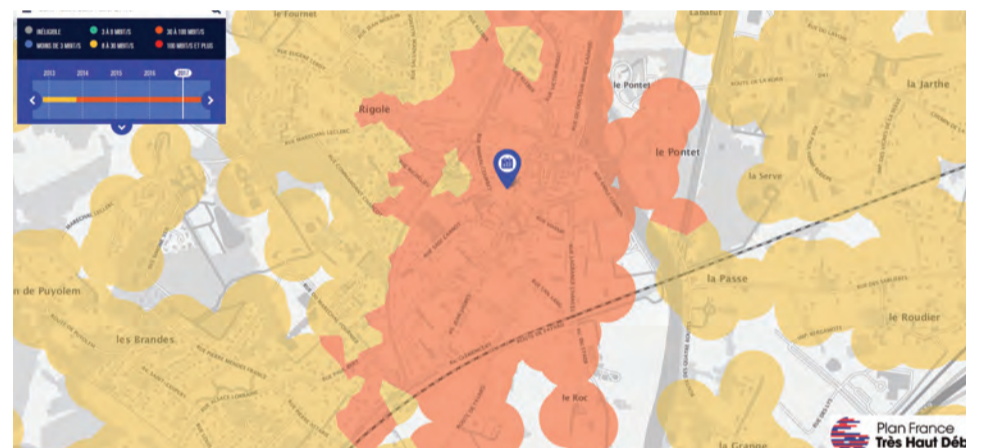
Cette ligne a un affaiblissement de 2,25 dB lié à la distance de 1,23 mètres qui la sépare du central de ST ASTIER (243725TA). Elle est composée d'une portion de 123 mètres de câble de cuivre (0,4 mm).

Technologie	Débit
ADSL	8 Mbits
ADSL2+	92,41 Mbits
FTTH	Incompatible
FTTLA	Incompatible

ADSL FIBRE OPTIQUE

SFR Orange RND NordNet Free

www.observatoire.francethd.fr
Pour se situer par rapport au très haut débit



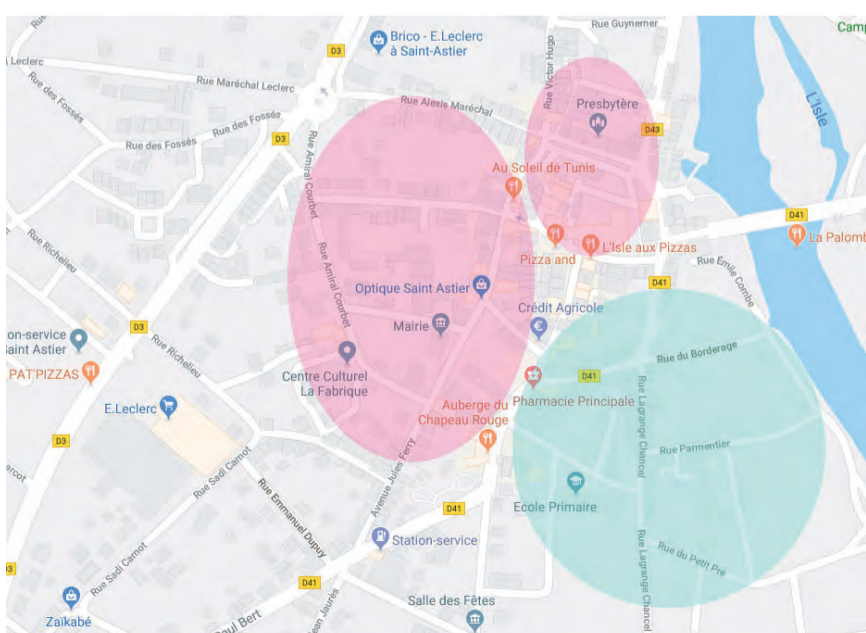
Exemple : ce numéro d'abonné a droit au VDSL2 (Very high speed Digital Subscriber Line 2). Il peut en informer son opérateur qui pourra adapter son forfait et le matériel mis à disposition (box) pour obtenir un meilleur débit.

Si cet abonné est éligible au VDSL2, c'est parce qu'il se trouve dans la zone très haut débit, dans un rayon de 3 km autour de la poste de Saint-Astier.

Cette carte est disponible en ligne sur <https://observatoire.francethd.fr>

En cas de difficultés ou d'informations complémentaires, vous pouvez contacter les services de la mairie qui prendront vos coordonnées afin qu'une personne compétente puisse vous rappeler et vous aiguiller dans vos démarches.

Déploiement du wifi gratuit



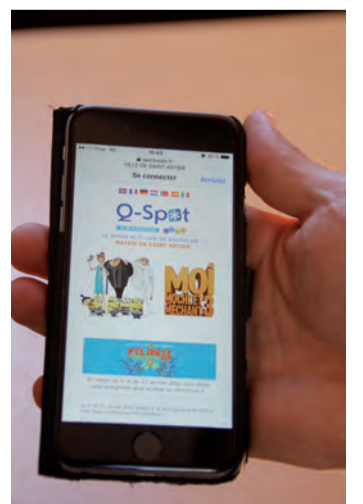
Fort de son succès, le wifi public actuellement accessible place des Marronniers, place du Général de Gaulle, place de l'Église, rue Gambetta, rue de la Fontaine et jusqu'à la place du 14 juillet va être étendu.

La rue Amiral Courbet est désormais couverte depuis la bâtiment de la mission locale.

Une couverture des rues commerçantes (rue Lafayette, derrière la halle), des abords de la Poste et la zone du Petit Pré sera déployée prochainement.

Pour vous connecter au réseau WIFI «VILLE DE SAINT-ASTIER», rien de plus simple : une authentification vous sera demandée, répondez aux questions (nom, prénom, adresse, ...), acceptez les conditions générales d'utilisation, regardez la publicité et c'est parti ! Le temps de connexion autorisé est d'une heure.

Rappel aux utilisateurs : tout téléchargement illégal est formellement interdit !



Zoom sur les associations astériennes

UN NOUVEAU COMITÉ DE JUMELAGE AU SERVICE DE L'AMITIÉ FRANCO-ITALIENNE



À la suite de Daniel Pezon, qui avait posé les premières pierres de cet échange européen, le comité de jumelage entre Saint-Astier et Annone Veneto en Italie est désormais repris par un nouveau bureau, élu en novembre 2017. Une soirée de lancement a réuni 100 personnes à la salle des fêtes samedi 3 mars autour de l'Italie et de sa gastronomie. Partages, convivialité, échanges et amitié ont été les maître-mots de cette soirée et définissent les projets à venir !

Les jumelages se sont développés en Europe principalement après la seconde guerre mondiale. C'est Lucien Tharradin, maire de Montbéliard, ancien résistant et rescapé de Buchenwald, qui créera le premier jumelage franco-allemand. Ce premier échange sera symbolique. La pratique se développera ensuite en Europe dans le but de tisser des liens étroits d'amitiés et d'échanges entre les peuples et promouvoir la citoyenneté européenne grâce à des rencontres culturelles ou sportives. Le jumelage requiert un double engagement : celui des autorités locales mais aussi celui des citoyens. Il représente un investissement à long terme. Aujourd'hui plus que jamais, la fraternité entre les peuples reste une priorité.

Depuis novembre 2017, Danielle Depis, présidente, Thierry Amalric, vice-président et trésorier, Nelly Amalric, trésorière adjointe, Christiane Perrin, secrétaire, Marie-Claire Doche, secrétaire adjointe, et Patrick Perrin, chargé de communication représentent et se donnent pour mission de valoriser cette amitié entre les deux territoires, au delà des frontières.

En 2016, une première prise de contact a eu lieu entre Adda Toffolon, maire d'Annone Veneto, Serena Bett, adjointe en charge du comité de jumelage et les élus de Saint-Astier. Un esprit de convivialité, de compréhension et d'amitié réciproque entre ces différents acteurs ont conduit à la concrétisation du jumelage par la signature de la charte en octobre 2017 en Italie. La convention de jumelage a été adoptée lors du conseil municipal de mars 2018 et sera signée en France lors de la venue de nos amis italiens. De nombreux outils ont été créés pour faciliter la communication entre les deux villes dont un site www.jumelage-stastier.com.

À venir ? Lotos et repas afin de financer de futurs échanges. Libre d'entrée à toute personne souhaitant adhérer, le comité de jumelage recherche également activement un professeur d'italien afin de pouvoir proposer des cours tous niveaux. L'appel est lancé !

Adhésion individuelle : 10€ / Adhésion familiale : 18€ / Contacts : 06 08 01 56 01



Concerts avec les amis de l'orgue

VENEZ ÉCOUTER L'ORGUE MUNICIPAL



En 2018, une nouvelle série de concerts sera organisée par l'association des Amis de l'Orgue de Saint-Astier.

Tout en donnant de nombreux concerts en France et à l'étranger, régulièrement invités à de nombreux festivals, des artistes reconnus feront exceptionnellement étape à l'église de Saint-

Astier dans le cadre des concerts organisés par les Amis de l'Orgue.

Quatre rendez-vous jalonnent les mois à venir, pour offrir des programmes variés avec l'orgue en place centrale. Trompettes, flûtes et chants accompagneront tour à tour cet instrument emblématique. En été, des rendez-vous réguliers auront également lieu les mardis.

Dimanche 2 septembre à 17h : Trio Aquilon avec Christophe Piédoux, Bruno Marq et Philippe Lacrouzade

Dimanche 9 décembre : concert Anniversaire « 10 ans » orgue, chant et trompette

- 16h-17h Christian Mouyen (Orgue) avec le Jeune Choeur de Dordogne

- 18h-19h François Clément (Orgue), Gilles Mercier et Jean-Marie Cousinié (Trompettes)

19 et 26 juillet - 2 et 9 août de 11h à 11h45 : concerts du marché (entrée libre)

20 décembre « Concert de Noël » / 27 décembre « Concert du Nouvel An »

Visites commentées de l'Orgue : contacter l'Office de tourisme

Pour tout contact: 06 83 64 08 34

Concerts : 14 euros / 11 euros adhérents et abonnés « La Fabrique »

Ils agissent à Saint-Astier

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS EN COURS



L'association SOS Chats Libres a un nouveau référent à Saint-Astier. Un système est désormais mis en place pour éviter la prolifération de chats errants et non-stérilisés.

Si vous apercevez un chat vous paraissant errant, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie, qui avertira la référente de l'association.

Celle-ci vous recontactera afin de connaître le lieu où le chat a été aperçu afin d'y déposer une trappe, sans danger pour les riverains et pour le chat. Lorsque le chat sera pris au piège, une vérification de son « identité » aura lieu avant de le conduire si besoin chez un vétérinaire pour une stérilisation. Les frais sont entièrement pris en charge par l'association. Le chat sera ensuite relâché au même endroit où il a été capturé, ou adopté par les personnes l'ayant signalé, si elle le souhaite !

SOS Chats Libres est une association de bénévoles œuvrant pour la stérilisation des chats errants, qui est la seule solution fiable permettant d'éviter la naissance non désirée de chatons. Ainsi cela permet d'éviter l'euthanasie ou l'abandon, ou encore les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de leur trouver un nouveau foyer. La surpopulation des félinés a également des conséquences néfastes telles que la famine, mais aussi la maltraitance de la part de personnes ne supportant plus un nombre croissant de chats ...

Depuis 1999, 11 295 stérilisations ont été réalisées grâce à l'association et aux dons des particuliers permettant ces opérations coûteuses.

Plus d'informations sur www.soschatslibres.fr et à l'accueil de la mairie de Saint-Astier.

À SAINT-ASTIER JE LÈVE LE PIED AVANT DE TUER



NOUVEAU SENS DE CIRCULATION : POUR QUOI FAIRE ?

Ce sens de circulation n'a pas été établi par hasard. En question depuis un certain temps, il convenait simplement de le mettre en place. Le projet poursuit trois objectifs : la prise en compte de la fragilité de la rue Numa Gadaud, la sécurisation des riverains et des piétons et la régulation de la circulation au centre-ville.

Rue Numa Gadaud :

Souvenons-nous, de l'éboulement de la rue Numa Gadaud et de sa fermeture durant une année, suivie de sa rénovation et de son renforcement. Aujourd'hui, malgré les travaux importants entrepris, la fragilité de cette voie demeure.

Cet état de fait nous oblige à prendre des décisions avec pour finalité de :

- **Préserver les habitations qui surplombent cette rue et celles qui longent la rivière ;**
- **Limiter le trafic routier ;**
- **Préserver l'accessibilité des secours et réorganiser le stationnement les jours de marché.**

Depuis 2015, un comptage a été réalisé rue **Numa Gadaud**, en collaboration avec le département. Le résultat nous indiquait clairement que le flux d'automobilistes venant de Périgueux, entrant sur la rue Numa Gadaud en direction du pont était nettement supérieur à celui venant du pont en direction de la rue Numa Gadaud et de Périgueux. Nous avons longuement hésité sur le sens de fermeture. Nous pensions, comme nous l'avions écrit dans une gazette, que le sens Périgueux – Saint-Astier paraissait logique. Hors, la fréquentation des cabinets médicaux, la difficulté pour la patientèle de sortir de la place Lt Manein et de s'engager à gauche, la sauvegarde de la commercialité du haut de la rue Lafayette et de la place du 14 juillet et surtout la densité du trafic dans ce sens nous ont conduits à revoir notre copie et à mettre en sens unique en partance du pont vers la rue Numa Gadaud.

Rue Émile Zola :

Dans la continuité de la rue Numa Gadaud, un problème délicat s'accroît d'année en année : **il s'agit du croisement de véhicules toujours plus nombreux et de piétons rue Émile Zola ô combien étroite**. Même si, depuis les cessations d'activités de la boulangerie, du magasin informatique, ce secteur de la ville est moins favorable aux commerces il reste primordial pour les activités médicales. Ce constat nous a conduits à **sécuriser la sortie pentue de la place du Lt Manein** et préserver la patientèle des cabinets dentaires et de santé en lien direct avec la pharmacie de la place du 14 juillet.

Passage des Clautres / Place de la Victoire (parking Nord de l'église) :

Le dénivelé important en bas et l'étroitesse du passage des Clautres en haut avant d'entrer sur la place de la Victoire, constituent des difficultés pour les automobilistes. En effet ceux-ci accrochent régulièrement le bas de caisse et spoiler de leur véhicule en redescendant le passage des Clautres. Les voitures de type SUV / 4x4 tout terrain, n'étant pas impactés pour leur bas de caisse, ne sont pas la majorité des utilitaires. De nombreux accrochages ont également eu lieu dans le virage de ce passage très étroit en accédant au parking lors d'un croisement avec un autre véhicule. Nous avons donc interdit la circulation en redescendant passage des Clautres sauf le jeudi, où il est possible de l'emprunter. Un arrêté municipal confirme ce sens de circulation exceptionnel du jeudi, jour de marché. La sortie de la place de la Victoire se fait dorénavant rue Bugeaud, qui se trouve en sens unique sortant en direction de la place du 14 juillet. La place de l'église n'a subi aucun changement.

Rue Bugeaud / Place du 14 juillet :

En 2014, nous avons souhaité ne pas abandonner le projet de l'ancienne municipalité qui consistait à créer un parking en double sens de circulation au bout de la rue Lafayette et de changer le sens de circulation de la rue Alexis Maréchal. Après 3 ans d'expérience, il s'avère que **sortir de ce parking est difficile**. En effet, les conducteurs doivent faire attention aux véhicules qui arrivent des rues Lafayette, Alexis Maréchal et ceux qui se dirigent vers la rue Bugeaud. Afin d'assurer une meilleure sécurité des piétons et automobilistes, ce parking est maintenant en sens unique dans le sens sortant avec la rue Lafayette, Bugeaud en direction de la rue A. Maréchal et de la place du 14 juillet.

Rue Alexis Maréchal :

Le STOP au bout de la rue Alexis Maréchal manquait de visibilité et obligeait les automobilistes à s'avancer fortement sur la place du 14 juillet **ce qui rendait cette zone accidentogène**. Pour ces raisons, le sens unique de la rue Bugeaud oblige les automobilistes à sortir par celle-ci de la place de la Victoire, nous sécurisons ainsi la place du 14 juillet **par la création d'un rond-point en sa partie haute, afin de fluidifier et faciliter la circulation des usagers**. Nous confortons la commercialité de cette place et de la rue Lafayette.

Le sens originel est remis en place. Lors de la réunion avec les riverains, à laquelle, hors élus et gendarmerie, 25 personnes ont répondu présent sur 100 invitations distribuées, la grande majorité des participants, vivant dans cette rue nous ont fait part de trois points noirs : la vitesse, l'incivilité et le bruit. En effet, là aussi, l'étroitesse et le trafic dans cette rue engendrent une nuisance sonore. Nous ne comprenons pas pourquoi cette gêne n'était pas occasionnée lorsque les véhicules empruntaient cette rue dans l'autre sens, alors que cet axe desservait la partie Nord-Ouest de la ville. Prenant en compte cet état de fait, nous avons mis en place une déviation par la rue Guynemer. Très prochainement un radar de comptage va être mis en place. Le changement de sens de circulation n'est pas responsable du décolllement des bordures.

Place du 14 juillet / Rue Victor Hugo jusqu'au carrefour Kléber : l'étroitesse de cette rue rend la vie des riverains, des piétons et des automobilistes compliquée.

Que ce soit au niveau de l'agence immobilière ou bien au carrefour avec les rues Kléber et Guynemer, les croisements de véhicules endommagent régulièrement les habitations. **L'absence de trottoirs** complique les déambulations des marcheurs. La mise en place du sens unique du portion de rue V.Hugo, à partir de l'intersection des rues Kléber, Guynemer en allant vers la place du 14 juillet augmente la sécurité de la rue et celle des riverains. Afin de casser la vitesse, sur la première partie de la rue V.Hugo, à partir de l'intersection avec la RD3 en direction de la Place 14 juillet, un STOP a été installé au carrefour des rues Guynemer et Kléber pour les automobilistes en provenance de Périgueux (RD3) laissant la priorité aux automobilistes venant des rues Guynemer et Kléber. Ce sens de circulation est en cours d'expérimentation.

Néanmoins, la rue Alexis Maréchal pose un réel problème, même si nous avons bien entendu ses résidents, nous prenons acte également de la satisfaction des riverains qui se sont exprimés rues Numa Gadaud, V. Hugo, Pierre Loti, place du 14 juillet. Nous n'oublions pas non plus les commerçants satisfaits.

Nous trouverons des solutions afin d'optimiser au mieux ce sens de circulation et respecter l'intérêt général.

L'équipe municipale.

PLAN OFFICIEL

